

Bulletin de Germigny des Prés

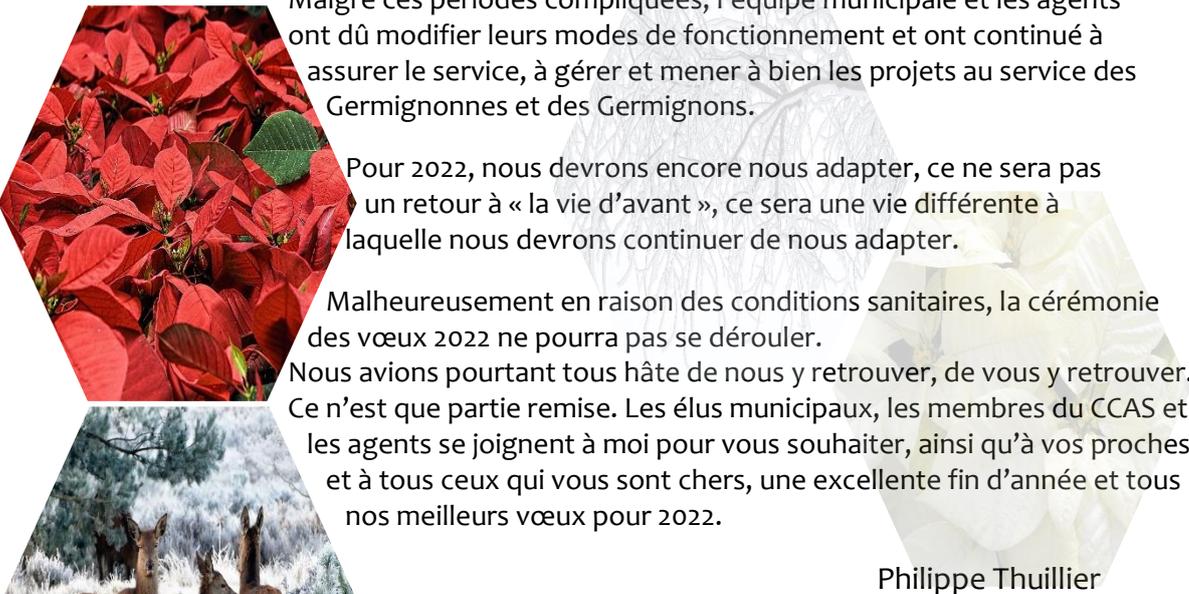
Décembre 2021

Edito du Maire



L'an dernier, à la même époque, j'écrivais « 2020 : une drôle d'année ». J'aurais pu écrire la même chose pour 2021, qui s'inscrit dans la continuité de l'année précédente. Nous avons tous appris à vivre avec le virus, prouvant une fois de plus, la capacité de l'être humain à s'adapter à de nouvelles situations, à trouver des solutions pour surmonter les obstacles et les difficultés. Même si tout n'a pas été facile, ni même stabilisé actuellement.

Malgré ces périodes compliquées, l'équipe municipale et les agents ont dû modifier leurs modes de fonctionnement et ont continué à assurer le service, à gérer et mener à bien les projets au service des Germignonnnes et des Germignons.



Pour 2022, nous devons encore nous adapter, ce ne sera pas un retour à « la vie d'avant », ce sera une vie différente à laquelle nous devons continuer de nous adapter.

Malheureusement en raison des conditions sanitaires, la cérémonie des vœux 2022 ne pourra pas se dérouler. Nous avons pourtant tous hâte de nous y retrouver, de vous y retrouver. Ce n'est que partie remise. Les élus municipaux, les membres du CCAS et les agents se joignent à moi pour vous souhaiter, ainsi qu'à vos proches et à tous ceux qui vous sont chers, une excellente fin d'année et tous nos meilleurs vœux pour 2022.

Philippe Thuillier



Mairie de Germigny des Prés
Place de la mairie
45110 Germigny des Prés
02 38 58 27 03



www.germigny-des-pres.fr
mairie-germigny@orange.fr



Panneau Pocket – Application gratuite
sur smartphone ou tablette

Sommaire

| | |
|---|---|
| Communauté de Communes Val de Sully | 1 |
| Éclairage public | 1 |
| Appel d'offres étude hydrologique..... | 2 |
| Terrains des coutures | 2 |
| Vitesse dans Germigny..... | 2 |
| Règlement PLU..... | 2 |
| Renforcement de la voirie communale | 2 |
| Plan Particulier d'Intervention | 2 |
| Commission Urbanisme | 3 |

| | |
|---|-------|
| Fleurissement..... | 3 |
| Comité des fêtes | 3 |
| Bien trier ses déchets..... | 4 |
| Commémoration du 11 novembre 1918 | 4 |
| Les ateliers de Germigny..... | 4 & 5 |
| Secrétariat de mairie | 5 |
| État civil..... | 5 |
| Le saviez-vous..... | 5 |
| Recettes de saison & jeu..... | 6 & 7 |

Communauté de Communes Val de Sully

Comme toutes les collectivités, la CCVdS a dû s'adapter aux conditions sanitaires et restrictions imposées. Sans conteste, l'évènement marquant de 2021 fut l'ouverture de la **maison pour tous** (labellisée « Maison France Services ») à Sully. Elle regroupe de nombreux services à la population (permanences de la CPAM, la CAF, la CARSAT,...), les services petite enfance, enfance, jeunesse, politique de la ville ; un lieu indispensable pour les habitants de notre territoire.

La CCVdS a également contribué à la réussite du centre de vaccination installé à Sully dès février 2021 et qui est désormais localisé dans le centre culturel St Germain. Ce centre fonctionne de nouveau à plein régime et vous pouvez prendre rendez-vous au 02 38 36 11 45 pour vous faire vacciner. C'est un bel exemple de coopération entre la ville-centre de notre territoire, la CCVdS et tous les bénévoles impliqués.

Si la Communauté de Communes propose de nombreux services (centres de loisirs, école de musique, bibliothèques...), il ne faut pas oublier l'aide directe apportée aux communes :

- Dotation de Solidarité (6 276,77 € pour Germigny),
- Soutien aux investissements communaux via les fonds de concours pour les travaux de voirie (30 000€ perçus pour un montant de dépense d'environ 70 000€ pour Germigny),
- Prise en charge de certaines dépenses de fonctionnement obligatoires (SDIS, FPIC, ...).

C'est un véritable bol d'oxygène pour les finances communales.

A l'occasion des fêtes de Noël, la patinoire est de retour à Sully. La Communauté de Communes s'associe à cette initiative et offre aux écoliers (du CP au CM2) de son territoire une entrée gratuite pour s'adonner aux joies de la glisse. Un ticket a été distribué dans les boîtes aux lettres des enfants concernés.

Vous pouvez retrouver toutes les informations et horaires relatifs à la Communauté de Communes sur le site internet <https://valdesully.fr> et dans le bulletin trimestriel de la CCVdS.

Éclairage public

Le contrat avec CITEOS pour la rénovation et l'entretien de l'éclairage public ainsi que de celui de l'oratoire a démarré le 1er septembre et ce, pour 6 ans.

Les lampes actuelles seront toutes remplacées lors du 1er trimestre 2022 par des lampes à LED, beaucoup moins énergivores et programmées. A ce jour, l'éclairage est coupé au Mesnil et à la Prieurée entre 23h et 6h du matin et est maintenu toute la nuit dans le bourg. En 2022, l'ensemble de la commune bénéficiera d'un abaissement de 80% de l'éclairage entre 22h et 6h du matin. Cela apportera ainsi à tous un confort supplémentaire qui n'altérera en rien les perspectives d'économie. En effet, les calculs montrent qu'une économie de 89% peut être escomptée.

En ce qui concerne l'éclairage de l'oratoire, en collaboration avec l'Architecte des Bâtiments de France, CITEOS et l'Office de Tourisme de la CCVdS, il est proposé :

- A l'intérieur, de remplacer les lampes existantes par des LEDs ; la disposition des points d'éclairage actuels donnant entière satisfaction.
- A l'extérieur, de déployer un éclairage encastré au sol et un éclairage lointain permettant de mettre en valeur les absides et absidioles, parties historiques de l'oratoire. L'étude est en cours, des essais seront réalisés en février.

Un projet très important pour notre commune en terme économique mais aussi en termes de valorisation de notre patrimoine et qui sera soutenu financièrement par l'Etat, la Région, le Département et la Communauté de Communes.

Appel d'offres étude hydrologique

Trois offres ont été retenues pour cette analyse du réseau d'eaux pluviales (route de la Prieurée/route des Thoreaux): ANTEA, Sologne Ingénierie, INGEROP. Elles ont été auditionnées le 25 novembre.

La sélection finale interviendra en janvier 2022. L'étude permettra de planifier des travaux d'amélioration de l'écoulement des eaux pluviales sur la section sélectionnée.

Terrains des coutures

Le compromis pour la vente des terrains communaux à la société NEGOCIM a été signé. Le bornage des parcelles actuelles a été réalisé et les études préalables se poursuivent. Afin que ce lotissement puisse se réaliser, nous devons céder une partie de l'espace actuellement utilisé pour l'atelier communal. Bien entendu, nos besoins guideront le futur contour de cet espace et nous trouverons un compromis avec NEGOCIM qui permettra la cohabitation de tous. C'est un beau projet pour le développement de notre commune.

Vitesse dans Germigny

Contrôles de vitesse route de Châteauneuf...

Après l'installation des 3 plateaux et l'aménagement du carrefour du moulin, il était important d'effectuer à nouveau des mesures de vitesse afin de vérifier l'efficacité des aménagements réalisés. Ainsi, pendant une semaine, la police intercommunale a installé le radar pédagogique et le Département un compteur de vitesse route de Châteauneuf.

Les résultats relevés sont comparables: 2000 véhicules/jour (deux sens cumulés) et 85% des véhicules ont une vitesse inférieure à 65 km/h.

Après analyse de ces résultats avec l'agence territoriale départementale de Sully, il ressort qu'un aménagement supplémentaire ne pourrait réduire plus les vitesses. La police municipale et la gendarmerie sont sollicitées pour renforcer les contrôles, seuls véritables moyens de réduire les vitesses très excessives.

Cela clôt les deux premières tranches d'aménagement. Nous pouvons maintenant relancer l'étude de l'aménagement de la route de St Martin qui aura un impact sur la place et le carrefour central.

De plus amples informations vous seront communiquées dans le prochain bulletin.

... mais pas seulement

N'oublions pas que dans le bourg, au Mesnil et à la Prieurée, la vitesse est **limitée à 50 km/h**. Cependant chacun doit adapter sa conduite et son comportement à l'environnement :

- Virages dangereux,
- Voies étroites,
- Intersections et routes avec faible visibilité, qui justifient de rouler à moins de 50 km/h.



Règlement PLU

Après 2 ans d'application du règlement du PLU, il s'avère que certaines améliorations, précisions doivent y être apportées. Ainsi, lors de sa séance du 17 novembre, le Conseil Municipal a délibéré sur le mode de mise à disposition du projet du règlement (durée, période, permanence) pour collecter les remarques de la population.

Auparavant, il faudra que les propositions de la commission (en collaboration avec le service instructeur de la CCVdS) soient élaborées, puis revues par les différents services de l'Etat.

Il reste encore un long chemin à parcourir avant d'arriver à la phase de consultation du public.

Renforcement de la voirie communale

Après de longues semaines d'attente, les travaux de renforcement de la voirie communale sont maintenant terminés avec la reprise de l'enrobé sur le pont de la route de St Martin.

Au total, l'opération aura coûté 67 530€ HT subventionnés par les crédits d'Etat pour 8 931€ et le fonds de concours de la CCVdS pour 29 299€.

Plan Particulier d'Intervention (PPI)

2

EN CAS D'ACCIDENT PLUSIEURS ALERTES SONT POSSIBLES

PAR UNE SIRÈNE (testée le premier mercredi du mois vers midi, pendant 1 min et 41s)

> Elle diffusera 3 signaux sonores prolongés et modulés d'1 minute et 41 secondes chacun et séparés d'un intervalle de 5 secondes.



PAR TÉLÉPHONE dans le périmètre de mise à l'abri «réflexe»

PAR LA RADIO ET LA TÉLÉVISION
(France 3 Centre-Val de Loire, France Bleu Orléans FM100.9)
ET LES COMPTES DE LA PRÉFECTURE SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

PAR DES VÉHICULES D'ALERTE

FIN DE L'ALERTE, VOUS ÊTES INFORMÉS

> La sirène émet un signal continu d'une durée de 30 secondes,
> Le système automatique d'alerte téléphonique, les services de secours, les médias et les réseaux sociaux relaient l'information.

Commission Urbanisme

Comme indiqué dans les précédents bulletins, la Commission Urbanisme se tient à votre disposition pour vous aider dans le montage de vos dossiers de demande d'urbanisme. Avant tout, il est essentiel de **consulter le PLU de la commune disponible sur le site internet**.

En ce qui concerne les permis de construire, il est nécessaire que les futurs acquéreurs soient informés de l'existence de cette commission. Elle peut leur apporter une aide et des conseils dans la constitution de leur dossier.

Les membres de cette commission sont, entre autres, en lien avec l'Architecte des Bâtiments de France.

Ce travail doit s'effectuer en amont, avant le dépôt du permis de construire. Cette étape n'est pas une perte de temps. Il faut bien comprendre que sur la durée d'instruction du permis de construire, le travail sur le projet permet de gagner en efficacité et d'éviter les allers-retours entre toutes les parties.

N'hésitez pas à contacter la mairie pour prendre rendez-vous ou simplement vous renseigner. Vous pouvez également consulter le site <https://valdesully.fr> pour des informations complémentaires.

Fleurissement



Comité des fêtes

Avec Octobre Rose, le comité des fêtes a relancé son activité en proposant une randonnée pédestre le 10 Octobre. Elle a réuni plus de 70 participants et a récolté 500 euros au profit de l'association « Les Roses de Jeanne » de Gien.

Pour cette journée, Danielle LEVY-ROCART et Marlène BISSON ont rejoint Élyane PONCIN en lui apportant une aide précieuse : flyers, distribution, accueil au départ et à l'arrivée, tenue des stands de ravitaillement...

Lors du pot final, d'autres Germignonnes et Germignons ont proposé leur aide ponctuelle.

Afin de poursuivre l'action du Comité des fêtes créé en 1984, rejoignez le comité des fêtes avec vos idées créatives et novatrices, dans le but de maintenir un lien social entre les habitants et surtout animer notre village. Toutes les suggestions sont les bienvenues, **contactez Élyane PONCIN au 02 38 58 21 67**.

Si les conditions sanitaires le permettent, d'autres actions sont envisagées pour 2022. L'assemblée générale se tiendra courant janvier ; des flyers d'invitations seront diffusés en communiquant la date précise.



3

Les Roses de Jeanne utilisent les fonds récoltés pour des soins d'accompagnement dans la maladie (au cours, pendant et après) : sophrologie en groupe ou individuellement, Aqua sophrologie, escrime (pour la mobilité des bras), tatouages esthétiques (pour cacher les cicatrices), écrivain public (qui retranscrit les récits de vie, la parole libre) ...

Véronique GUERCHE, présidente de l'association, est très dynamique et fait vivre avec enthousiasme cette association.



Bien trier ses déchets

Aujourd'hui, le tri de ses déchets recyclables est une nécessité. Cela permet de :

- Leur donner une seconde vie,
- Fournir de nouvelles matières pour produire de nouveaux objets,
- Limiter la consommation d'eau et d'énergie nécessaires pour transformer les matières premières,
- Maîtriser le coût de gestion des déchets en évitant d'incinérer.

Bien évidemment pour que ce tri ait un sens, **il faut le faire correctement**. En effet, toute erreur de tri ou refus au centre de tri entraîne l'incinération de la benne entière ce qui est plus coûteux et également soumise à la taxe sur les activités polluantes.

Voici donc quelques rappels sur les consignes de tri :

AUJOURD'HUI LE TRI SE SIMPLIFIE

Tous les EMBALLAGES se trient



• Bouteilles, bidons et flacons en plastique



• Emballages en métal



• POTS, barquettes, sacs, sachets, boîtes, suremballages en plastique
• Petits emballages en aluminium

NON IMBRIQUÉS

EN VRAC **BIEN VIDÉS**



• Cartons et briques alimentaires

TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT ? OUI MAIS...

✓ En vrac



✓ Bien vidés



✓ Non imbriqués



SINON, ILS NE SERONT PAS RECYCLÉS

Tous les PAPIERS se trient



• Magazines



• Journaux



• Prospectus



• Cahiers, bloc-notes



• Enveloppes



• Courriers, feuilles



• Papier cadeau

Inutile de retirer les étiquettes et les adresses

Oter le film plastique

| Ces déchets | sont à déposer |
|--|---|
|  Sacs d'ordures ménagères |  Bac ou colonne ordures ménagères |
|  Couches, mouchoirs en papier, masques |  Bac ou colonne ordures ménagères |
|  Objets en plastique |  Bac ou colonne ordures ménagères |
|  Les petits appareils électriques, les jouets |  Déchèterie S'ils sont en bon état, prenez du matériel (tels ou vendus dans les vide-greniers par exemple) |
|  Les produits dangereux : peintures, piles, solvants, acides, etc. |  Déchèterie |
|  Les médicaments (blisters, flacons) périmés ou entamés |  + Les rapporter en pharmacie Les blisters, emballages en cartons et flacons vides peuvent être triés |
|  Les textiles : vêtements, chaussures, linge de maison, maroquinerie |  Déchèterie Ou conteneurs pour textiles implantés dans les communes |

Commémoration du 11 novembre 1918

Cette année, la commémoration du 11 novembre 1918 a pu se dérouler dans des conditions quasi normales (port du masque obligatoire). Les Germignons se sont joints à Monsieur le Maire, aux membres du Conseil Municipal, aux élèves de l'école du Grand Clair (accompagnés de leurs enseignants) pour commémorer le 103ème anniversaire de l'Armistice de la Grande Guerre 1914-1918.

Après le dépôt d'une gerbe au Monument aux Morts suivi du discours de Monsieur le Maire rappelant les circonstances dévastatrices de cette guerre, une minute de silence a été observée, permettant aux Germignons de rendre hommage aux soldats tombés pour la Patrie.

A l'appel de chaque Germignon tombé au combat lors de la Grande Guerre, des élèves ont déposé une bougie.



Pour cloturer la cérémonie, une vente du Bleuet de France (symbole de la mémoire et de la solidarité envers les anciens combattants, les victimes de guerre, les veuves et les orphelins) a eu lieu.

Les Ateliers de Germigny

Le 26 novembre, les Ateliers de Germigny ont renoué avec leur assemblée générale en la présence de 21 personnes et Mr BERTHON 1er adjoint.

L'association n'avait pas pu faire une AG, ni faire un bal pour ses 30 ans en 2020, compte tenu de la situation sanitaire.

C'est un magnifique diaporama préparé par Isabelle qui a rappelé les activités des trente ans de cette dynamique association : activités sur Germigny et hors Germigny.

Née en 1989, l'association a proposé pendant 10 ans des initiations musicales (flûtes alto, ténor, soprano, basse) sous la conduite par Mr CAULIEZ. Puis, de 1994 à 2021, Mme CAVIER a mis en place des ateliers de créations manuelles pour adultes et enfants de Germigny et Saint Martin d'Abbat.

Depuis 1993, l'association se consacre aussi à la pratique des danses traditionnelles de par le

monde, sous la conduite d'Isabelle, Jean-Luc et Patrick avec beaucoup de plaisir – 16 adhérents sur 20 en 2019/2020 étaient présents à l'AG 2021 des trente ans.

L'assemblée générale s'est poursuivie par un apéritif dînatoire et des danses à l'invitation des 12 musiciens « Les Manqu'pas d'airs ».

Mme QUETTIER et Mme GESSAT souhaitent rester seulement adhérentes, qu'elles soient chaleureusement remerciées pour leur implication au bureau de l'association.

Le bureau est maintenant composé ainsi :

- Mme PÉRONNET, Présidente
- Mr BOITARD, Animateur Secrétaire
- Mme THOMAS, Trésorière
- Mr LEBAN, Animateur Musicien
- Mme DUBOIS, Animatrice

La cotisation annuelle reste à 17€. Prochain rendez-vous : la traditionnelle galette des rois le 14 janvier 2022, si les conditions sanitaires le permettent.

N'hésitez pas à contacter Mme PÉRONNET :

 peronnet.mireille@free.fr

☎ 02 38 58 24 40 ou 06 60 42 40 72



Secrétariat de mairie

Pendant la période des fêtes, les services municipaux seront réduits. Le secrétariat sera partiellement fermé (aucun rendez-vous possible les 23 et 30 janvier). Cependant, une permanence téléphonique sera assurée (02 38 58 27 03)

État civil

Période du 1^{er} septembre 2021 au 30 novembre 2021

Naisances : BETHELOT Arthur le 08/11/2021

Mariage : néant

Décès : BAZIN épouse FORESTIER Andrée



Les origines de Noël



Les historiens s'accordent à reconnaître que, bien avant l'époque romaine, on fêtait en Europe, à la fin du mois de décembre, la renaissance tant attendue de la nature et l'espérance de vie nouvelle lors du solstice d'hiver.

Pour la religion chrétienne, la fête de Noël n'existait pas. Ce n'est qu'à partir du II^e siècle, que l'Eglise recherche la date précise de la naissance du Christ. La date du 25 décembre fut fixée vers l'année 300 par Rome.



L'origine du Père Noël

Le Père Noël est inspiré du personnage de Saint Nicolas. D'ailleurs, il présente la même symbolique que ce dernier : longue barbe blanche, la mitre qui est devenue un bonnet de fourrure... Des rennes attelés à un traîneau le suivent pendant ses voyages. Saint Nicolas, lui voyageait sur le dos d'un âne.

Origine du jour de l'an



5

César décida que le 1^{er} janvier serait le Jour de l'An. Les Romains dédiaient ce jour à Janus, le dieu des portes et des commencements. D'ailleurs le mois de janvier doit son nom au dieu Janus. Celui-ci avait deux faces, l'une tournée vers l'avant (le futur), l'autre vers l'arrière (le passé).

Sous Charlemagne, l'année commençait à Noël, le 25 décembre. Du temps des rois capétiens, l'année débutait le jour de Pâques. Ce n'est que depuis 1622, que le nouvel an est à nouveau fixé au 1^{er} janvier. Une mesure prise par le Pape qui permet surtout de simplifier le calendrier des fêtes religieuses.

Recettes de saison :

Buche roulée Vanille - Chocolat



Niveau facile

Temps de préparation : 25 min / Temps total : 2h

Nombre de portions : 8 parts

La pâte à biscuit roulé au chocolat

- 4 œufs
- 2 jaunes d'œufs
- 125 g de sucre en poudre
- 25 g de farine de blé
- 25 g de fécule de pomme de terre
- 25 g de cacao en poudre amer
- 55 g de beurre fondu

La crème mascarpone à la vanille

- 30 g de sucre vanillé
- 250 g de mascarpone
- 250 g de crème liquide, 30% m.g. min.



6

La pâte à biscuit roulé au chocolat :

1. Préchauffer le four à 180°C (Th. 6). Tapiser une plaque à pâtisserie de papier cuisson et réserver.
2. Mettre les œufs, les jaunes d'œufs et le sucre dans un récipient, mélanger et fouetter la préparation.
3. Ajouter la farine, la fécule de pomme de terre et le cacao en poudre, puis mélanger.
4. Ajouter le beurre et mélanger. Transvaser sur la plaque préparée, puis enfourner et cuire 10-12 minutes à 180°C. Sortir la plaque du four, faire glisser la feuille de papier cuisson sur un plan de travail et la retourner sur un torchon humide. Rouler le biscuit et laisser refroidir.

La crème mascarpone à la vanille :

Mettre le sucre vanillé, le mascarpone et la crème liquide dans un récipient, puis fouetter jusqu'à l'obtention d'une crème fouettée. Dérouler le biscuit, puis, à l'aide d'une spatule coudée, le garnir avec la moitié de la crème. Rouler le biscuit de nouveau. Badigeonner la bûche avec le reste de crème de façon régulière, puis réaliser des traits pour donner un effet bois à l'aide d'une fourchette. Réserver au réfrigérateur jusqu'au moment de servir. Détailler les côtés de la bûche à l'aide d'un couteau, transvaser sur un plat de service et décorer avec des petits personnages de Noël, puis servir aussitôt.

Roses des sables

- 250 g de chocolat noir
- 170g de corn flakes nature ou de riz soufflé
- 150 g de beurre
- 150g de sucre en poudre

Faire fondre le chocolat noir fondu avec le beurre, une fois le mélange bien homogène, y ajouter les corn flakes nature ou de riz soufflé et répartir dessus le sucre en poudre (ou mieux cristallisé pour le croustillant !).

Bien mélanger jusqu'à ce qu'on ne voit plus du tout de corn flakes ou riz soufflé. Faire des petits tas sur une feuille de papier sulfurisé ou bien déposer la préparation dans des caissettes en papier.

Mettre au frigo au moins une nuit et dégustez !!



Bon appétit !

